

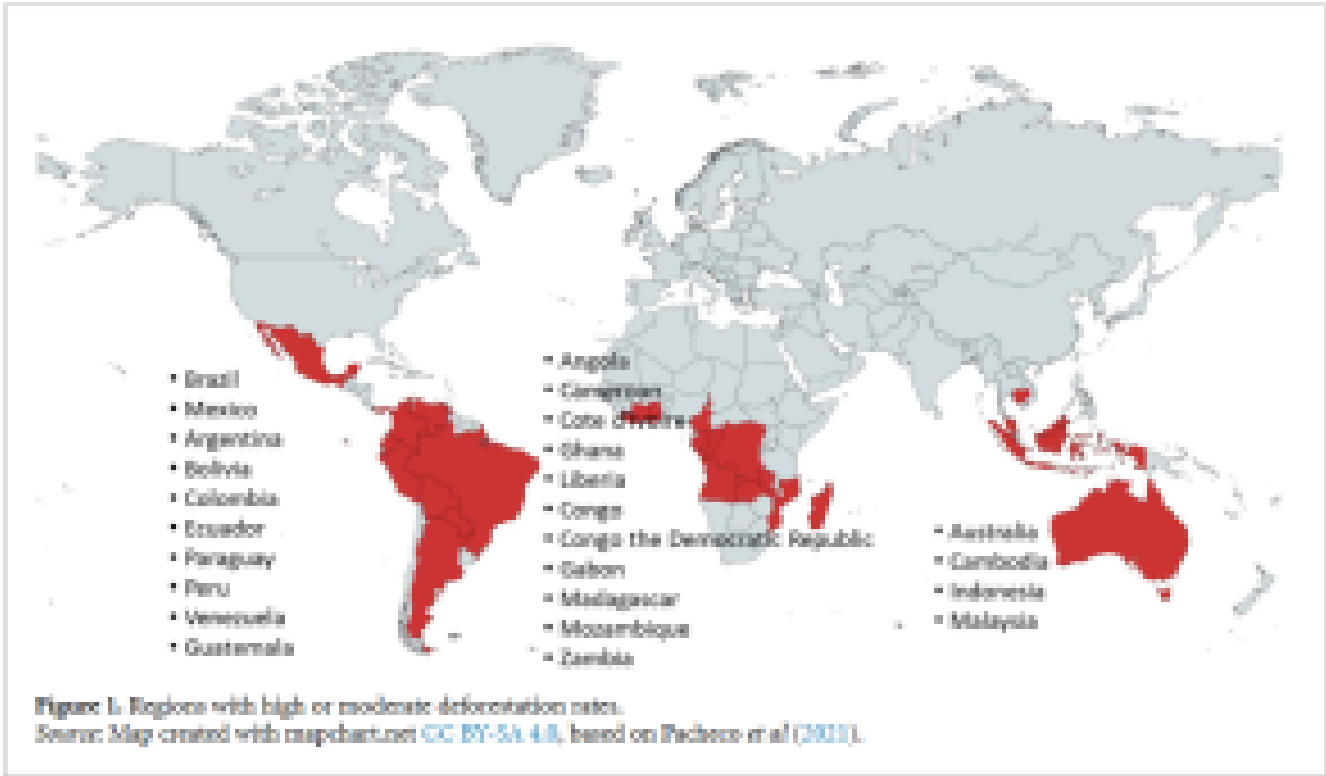
Conséquences du règlement sur la déforestation importée d'ici à 2034

20 février 2026

Un article scientifique paru dans *Environmental Research Letters* analyse les effets d'instruments de marché destinés à limiter le commerce de produits liés à la déforestation (soja, viande bovine, certains bois). Les auteurs modélisent ces interventions sous la forme d'équivalents de droits de douane à l'importation de 150 %, représentant les effets combinés d'une législation similaire au [Règlement sur la déforestation importée de l'Union européenne](#) (UE) (interdictions, traçabilité, coûts de conformité, etc.).

Deux types de scénarios sont modélisés, selon que les mesures sont appliquées à l'échelle mondiale ou à celle de l'UE. Les exportations des pays à taux de déforestation élevés (figure) seraient réduites, notamment pour les oléagineux, les huiles végétales et le papier. Cela conduirait à des opportunités d'exportation dans d'autres régions (États-Unis, Canada), mais aussi à des risques de dégradation des écosystèmes. Pour ces mêmes produits, la production européenne augmenterait d'ici à 2034, jusqu'à +33,7 % pour les huiles végétales. Tous les scénarios entraîneraient une hausse des surfaces de forêts non gérées, jusqu'à 14,5 millions d'hectares pour un règlement appliqué par l'ensemble des pays de la planète. Néanmoins, ce gain serait annulé par des pertes de forêts gérées converties vers d'autres usages, notamment agricoles. L'article met enfin en lumière l'impact modéré, tant sur la déforestation que sur les marchés agricoles, d'une régulation implémentée uniquement par l'UE.

Carte des pays à taux de déforestation élevés ou modérés



Source : *Environmental Research Letters*

Miguel Rivière, Cente d'études et de prospective

Source : [Environmental Research Letters](#)